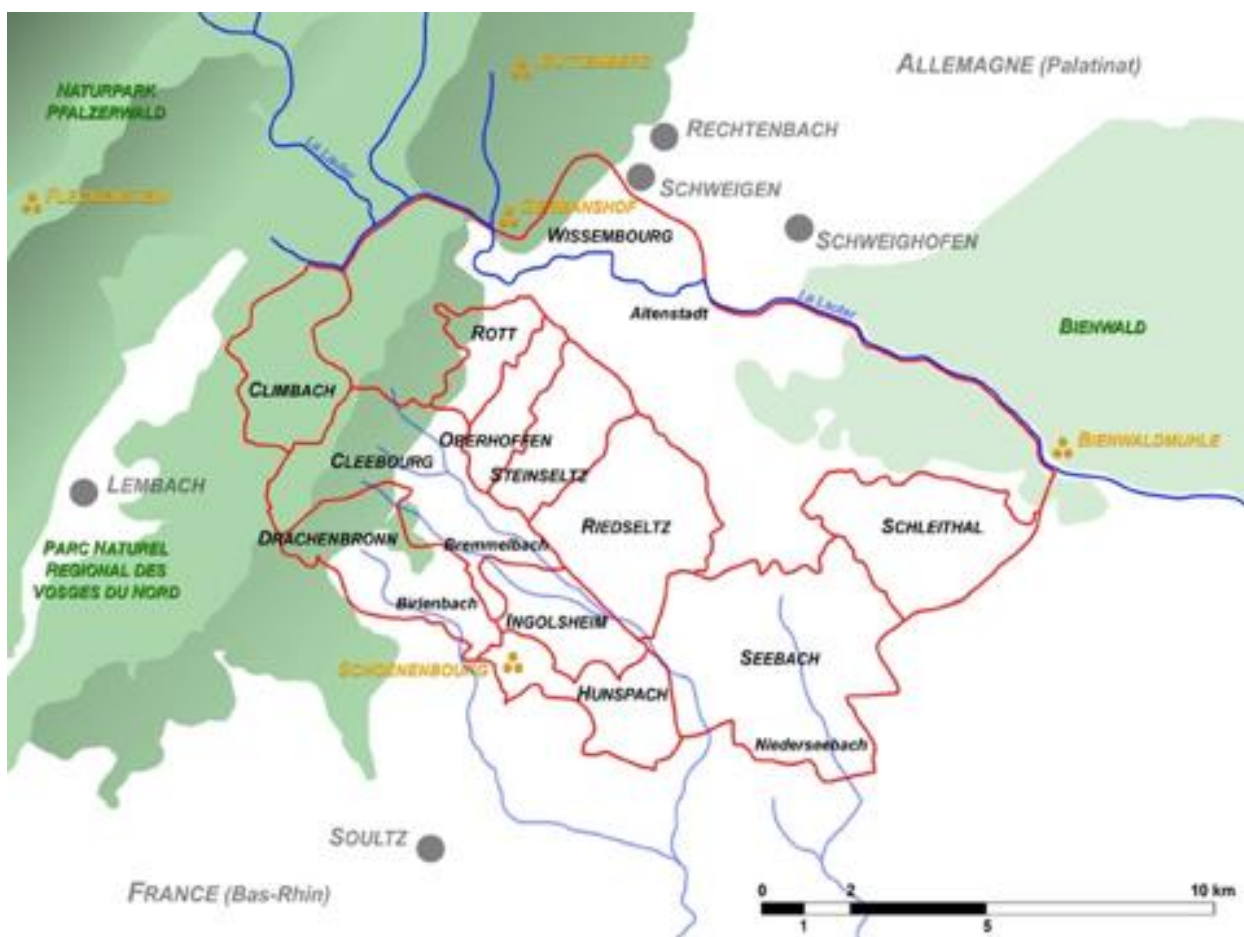


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 - 67160 WISSEMBOURG
Tél : 03 88 05 35 50 – infos@cc-pays-wissembourg.fr
www.cc-pays-wissembourg.fr

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



I. PRESENTATION

1. Historique

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Grand Est, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunsbach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 16 888 habitants (INSEE au 01/01/2017)

2. Siège

Centre Administratif
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

3. Informations pratiques

Numéro SIRET : 246 700 926 00057
Code APE : 8411Z

Services et permanences au siège de la Communauté de Communes

- RPE – Relais Petite Enfance depuis le 1^{er} octobre 2021 (anciennement RAM)
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBAM CONSEIL
- UNIAT
- EIE - conseiller énergie pour les particuliers
- CCAEP - conseiller énergie pour les communes
- SIG - Système d'Information Géographique

Les élus

Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg :	Serge STRAPPAZON
Maire délégué de Bremmelbach :	Dominique DEMANGE (N.C.C.)*
Maire de Climbach :	Stéphanie KOCHERT
Maire de Drachenbronn :	Pierre KOEPF
Maire délégué de Birlenbach :	Georges WERLY
Maire d'Ingolsheim :	Richard FREY
Maire de Hunsbach :	Bertrand WAHL
Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg :	Thomas HAUER
Maire de Riedseltz :	René RICHERT
Maire de Seebach :	Michel LOM
Maire déléguée de Niederseebach :	Cornélia ROTT
Maire de Rott :	Claude STROHL

Maire de Schleithal :	Joseph SCHNEIDER
Maire de Steinseltz :	Christophe HECKY (N.C.C)*
Maire de Wissembourg :	Sandra FISCHER-JUNCK
Maire délégué d'Altenstadt :	Fabien KAST

**N.C.C. : non conseiller communautaire*

Les Vice-Présidents

1 ^{er} vice-président :	Sandra FISCHER-JUNCK
2 ^e vice-président :	Stéphanie KOCHERT
3 ^e vice-président :	Jean-Max TYBURN
4 ^e vice-président :	Bertrand WAHL
5 ^e vice-président :	René RICHERT
6 ^e vice-président :	Michel LOM
7 ^e vice-président :	Jean-Louis PFEFFER

1. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Madame Sandra FISCHER-JUNCK, 1^{ère} Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargée du pôle épanouissement de la personne** :

- Politique générale intergénérationnelle, projet de développement et étude du transport à la demande,
- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais Petite Enfance, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance
- La jeunesse : relation avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands
- Les seniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « seniors en vacances »,

Madame Stéphanie KOCHERT, 2^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargée du tourisme et des circulations douces** :

- Itinéraires cyclables - Plan vélo en liaison avec le département
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un Plan Local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM)
- Création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et interprétation du patrimoine;
- Promotion du territoire.
- **Interim comptable du président: signature des engagements en absence du président**

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de l'économie, du commerce de l'artisanat et des zones d'activités** :

- Economie locale : correspondant des chambres consulaires pour le développement, relations avec les artisans, les commerçants, définition des besoins propres,
- Suivi des plans d'aide aux entreprises
- Zones d'activité intercommunales : Entretien et propreté, opérations périodiques, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux),
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport,
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage,
- Politique du numérique de la collectivité

Monsieur Bertrand WAHL, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de l'habitat, l'urbanisme, le cadre de vie et le développement durable** :

- Urbanisme. PLUi, Suivi des dossiers de modification ou révision du PLUi : assurer la veille auprès des communes pour assurer la cohérence des documents, suivi du SCOTAN et du PETR
- Habitat et cadre de vie : revoir les priorités du PLH pour en faire un outil opérationnel, proposer et mettre en œuvre une politique de soutien et de reconquête des centres villages et à l'embellissement.
- Foncier : représenter la communauté de communes au sein de l'établissement public foncier et développer les liens avec cet établissement au profit du territoire ;
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G. au profit des communes du territoire

Monsieur René RICHERT, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de la mutualisation et des relations transfrontalières** :

- Mutualisation au sens large : poursuite de la politique engagée et mise en œuvre : achats groupés, retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes.
- Mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes ;
- Travail sur la mutualisation de certaines fonctions et personnels liés avec la ville de Wissembourg et les communes,
- Gestion et politique des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées ;
- Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique ;
- Organisation et gestion de la banque de matériel
- Relations avec nos partenaires Allemands : organisation des manifestations, représentation du président et suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice - présidents

Monsieur Michel LOM, 6^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de la politique de l'eau de l'assainissement, de GEMAPI et des énergies renouvelables** :

- Etude de l'harmonisation des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (Echéance 2026), diagnostic de la situation actuelle, les communes étant rattachées à des syndicats différents ou étant pour certaines autonomes. Possibilités d'évolution, définition du schéma 2026 (objectif)
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : participation au diagnostic effectué par le SDEA, suivi de l'établissement par le SDEA du bilan et de la programmation des travaux à réaliser. Financement de ces travaux (définition des bases et taux d'imposition nécessaires) ;
- Prévention des risques naturels (suivi de l'impact des travaux de prévention des coulées d'eaux boueuses, mise en valeur des vergers...).
- Les énergies renouvelables,

Monsieur Jean-Louis PFEFFER, 7^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de l'environnement, de la biodiversité et de la prise en compte de ces dimensions dans les actions communautaires (transversalité)** :

- Interface entre les missions du PNRVN et de la COMCOM du Pays de Wissembourg, transversalité des thèmes ;
- Relations avec le PNRVN et la réserve mondiale de Biosphère, plus particulièrement chargé des actions dans le cadre des programmes européens LEADER et GAL ; Modalités d'instruction de ces dossiers au profit du territoire intercommunal ;
- Protection de la nature – recherche et gestion des sites remarquables
- Trame verte et bleue
- Sensibilisation de la jeunesse à la protection de la nature – actions CINE
- Plan Paysages sur les sentiers de grande randonnée
- Travail de fond sur les circuits courts et les produits locaux ((marchés du terroir, alimentation des collectifs, périscolaires, cantines, et autres avec des produits locaux etc

2. Membres de commissions et délégués aux organismes et structures extérieures

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires : M. Serge STRAPPAZON, M. René RICHERT, M. Georges WERLY, M. Claude STROHL, M. Serge WOZIWODA

Membres suppléants : M. Bertrand WAHL, M. Thomas HAUER, M. Joseph FISCHER, M. Bruno ROTT, Mme Charlotte WALTER-SCHIMPF

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. Serge STRAPPAZON, M. René RICHERT, M. Martial KELLER, M. Serge WOZIWODA, Mme Cornélia ROTT, M. Richard HAESSIG, M. Bruno ROTT, M. Richard FREY, M. Joseph FISCHER, M. Jean-Louis PFEFFER

COMMISSION PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Fabienne NEUBERT, Mme Cornélia ROTT, M. Christophe BALL, Mme Joëlle DHEURLE, Mme Astride PHILIPPS, Mme Sylvie HEIBY, M. Pierre KOEPF

GROUPE DE TRAVAIL MUTUALISATION

M. René RICHERT – Vice-Président responsable

- Communes de plus de 1500 habitants : M. Richard HAESSIG, M. Joseph FISCHER
- Communes de plus de 1000 habitants : Mme Astride PHILIPPS, Mme Chantal SCHMITT
- Commune de plus de 500 habitants : M. Christophe BALL
- Commune de moins de 500 habitants : M. Thomas HAUER, M. Georges WERLY, M. Claude STROHL

GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES

Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Cornélia ROTT, M. Christophe BALL, Mme Astride PHILIPPS, M. Pierre KOEPF, Mme Joëlle DHEURLE, M. Thomas HAUER

COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Membres Titulaires : M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Astride PHILIPPS, M. Fabien KAST, M. Richard FREY

Membres suppléants : Mme Joëlle DHEURLE, Mme Fabienne NEUBERT, M. Pierre KOEPF, Mme Chantal SCHMITT, Mme Cornélia ROTT

COMMISSION ATIP – AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Délégué titulaire : M. Michel LOM

Délégué suppléante : M. Bruno ROTT

MISSION LOCALE ALSACE DU NORD

Déléguée titulaire : Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Déléguée suppléante : Mme Nathalie ORTH

SMICTOM

M. Jean-Max TYBURN, M. René RICHERT, M. Serge STRAPPAZON

PETR – POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL D'ALSACE DU NORD

M. Bertrand WAHL, M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Michel LOM, M. Jean-Max TYBURN, Mme Stéphanie KOCHERT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE

Délégués titulaires : M. Bertrand WAHL, M. Michel LOM

Délégués suppléants : Mme Lorène KNITTEL, M. René RICHERT

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER

M. Serge STRAPPAZON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET DU LYCEE

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE - PAMINA

Délégué titulaire : M. Serge STRAPPAZON

Délégué suppléant : M. René RICHERT

PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

M. Jean-Louis PFEFFER

OFFICE DE TOURISME ALSACE VERTE

Délégués titulaires : Mme Stéphanie KOCHERT, M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Sylvie HEIBY

Délégués suppléants : M. Pierre KOEPF, M. Michel LOM, M. Jean-Louis PFEFFER, M. Bertrand WAHL

3. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- PETR de l'Alsace du Nord (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- EPF – Etablissement public foncier
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de l'Alsace Verte

4. Les réunions en 2021

- ✓ Nombre de réunions :
 - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 4 réunions
 - du CONSEIL : 5 réunions
- ✓ Nombre de délibérations :
 - 25 délibérations ont été prises au BUREAU
 - 59 délibérations ont été prises au CONSEIL

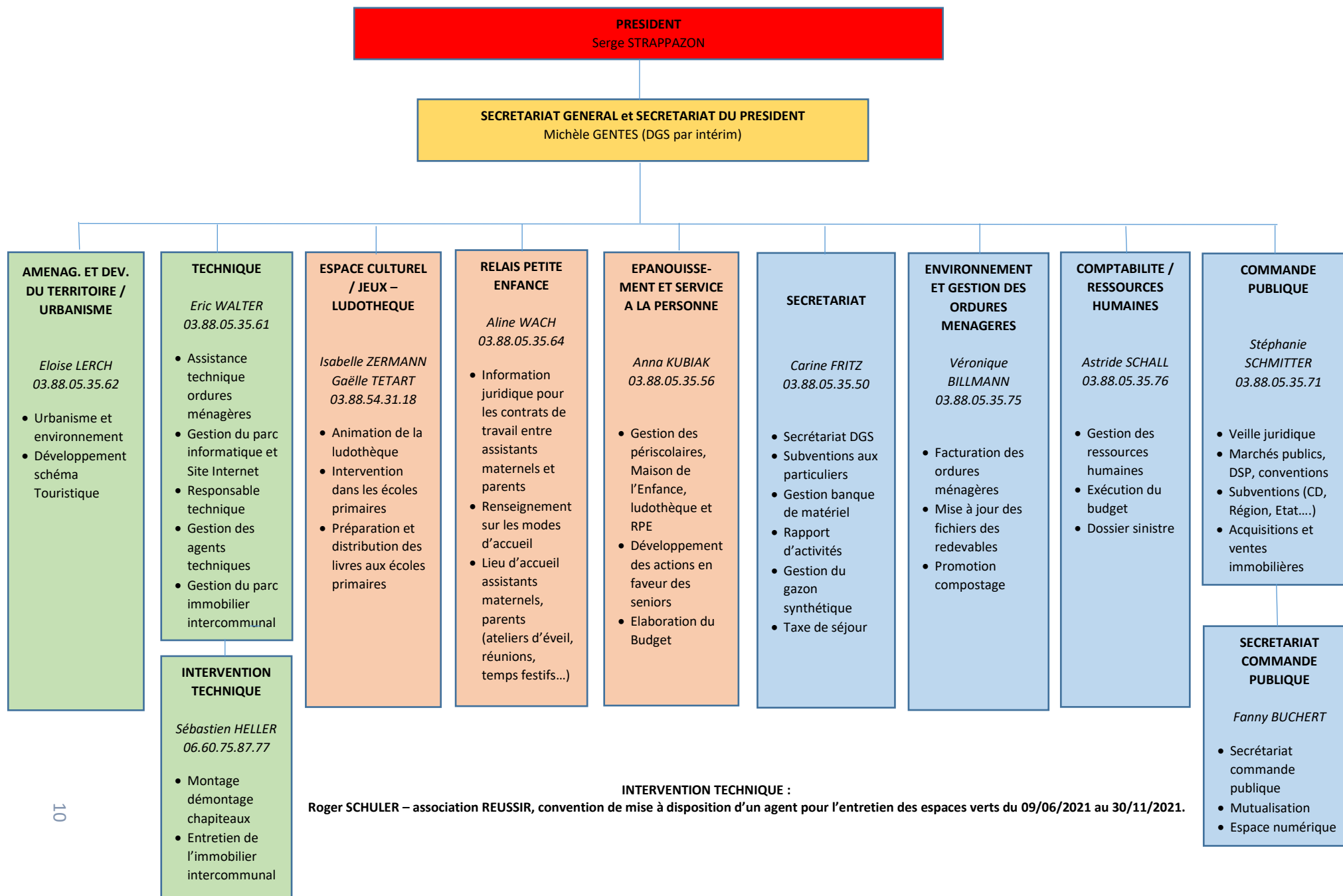
II. ORGANISATION

1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 35 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	KASTNER André
CLIMBACH	KOCHERT Stéphanie	
DRACHENBRONN	KOEPF Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	ILTIS Jean-Claude
INGOLSHEIM	FREY Richard	
OBERHOFFEN	HAUER Thomas	
RIEDELSELTZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	BASTIAN Gabriel
ROTT	STROHL Claude	
SCHLEITHAL	SCHNEIDER Joseph SCHMITT Chantal ARMAND Jacques	
SEEBACH	LOM Michel ROTT Cornélia HAESSIG Richard ROTT Bruno	
STEINSELTZ	KASTNER André MULLER Denis	
WISSEMBOURG	FISCHER-JUNCK Sandra PFEFFER Jean-Louis DHEURLE Joëlle KAST Fabien ORTH Nathalie TYBURN Jean-Max KNITTEL Lorène IFFRIG Thierry NEUBERT Fabienne WOZIWODA Serge WITZ Sylvia FISCHER Joseph WALTER-SCHIMPF Charlotte KELLER Martial	

2. Organigramme



III. STATUTS

1. Compétences de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire.

✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4257-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale et touristique,
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense

✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPETENCES OPTIONNELLES

✓ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
 - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
 - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
- Etude, création, aménagement, équipement et entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, mesures de protection, travaux d'aménagement et d'entretien visant à la réduction des coulées d'eaux boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne

✓ Politique du logement et du cadre de vie.

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.

✓ Création, aménagement et entretien de la voirie.

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires.

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn.

✓ Actions sociales d'intérêt communautaire :

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
 - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et Relais Petite Enfance,
 - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - d'un terrain de football en gazon synthétique,
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.
- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.
- Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono,...)
- Elaboration, numérisation et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la communauté de communes
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique
- Tourisme :
 - Réalisation de cartes, de dépliants, de brochures,
 - Participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, inter-communautaires et transfrontalières,
 - Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
 - Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer
- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Coopération transfrontalière : Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA
- Animation du service des sports : soutien à l'utilisation des équipements structurants du territoire pour les clubs de natation affiliés à la Fédération Française de Natation ayant une dimension communautaire voire supra-communautaire. Soutien à l'organisation et à la participation de manifestations liées à la natation de compétition d'un niveau supra-communautaire.
- Organisation de la mobilité

IV. MARCHES PUBLICS

1. MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX

a) Dans le cadre du CRSD (contrat de redynamisation du site de défense de Drachenbronn)

POSE DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET GENIE CIVIL ET EQUIPEMENT ELECTROMECHANIQUE D'UN REGARD DE SURPRESSION

Marché de travaux, sous la conduite du SDEA (MOE) attribué à l'entreprise TP ROTT pour un montant de 299 394.25 € HT (avenant compris).

TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE DESAMIANTAGE – parties casernement et cité cadres

En vue de céder un terrain « nu de toute construction », la communauté de communes a souhaité engager des travaux de désamiantage et de démolition de la base aérienne 901 de Drachenbronn.

En complément de la démolition de la partie centrale, les travaux de démolition et de désamiantage des parties casernement et cités cadres, tranches ferme et optionnelles, ont été confiés à l'entreprise LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX pour un montant de 1 914 269,28 € HT.

➔ **MISSION SPS :**

Dans le cadre de l'exécution de ces travaux, le bureau SOCOTEC a été missionné pour une mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) pour un montant de 4 520 € HT.

MISE EN PLACE DE HAIES ET ARBRES MELLIFERES EN PERIPHERIE DU PARKING DE DRACHENBRONN

Travaux de plantation réalisés par la société TOP NET SERVICE pour un montant de 10 567,50 € HT.

BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUE

Au niveau du parking VL pour l'accès au chemin des cimes, la communauté de communes a fait installer trois bornes de recharge pour véhicules électriques. Le montant total de la dépense s'élève à 23 608 € HT.

b) Autres marchés, hors CRSD

AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES AXES A ET B SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG ET D'OUTRE FORET

Dans le cadre de la réalisation des itinéraires cyclables cités ci-dessus, la communauté de communes du Pays de Wissembourg assure la maîtrise d'ouvrage pour les deux collectivités.

➔ **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Afin de l'assister dans la conduite des travaux, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié au bureau BEREST (mandataire) pour un montant prévisionnel établi à 153 491 € HT, calculé sur le coût des travaux.

➔ **REALISATION DE LEVES TOPOGRAPHIQUES**

Cette mission a été confiée à la SELARL JULIER CARBIENER pour un montant total de 36 985,84 € HT (axes A et B confondus).

CONTRATS DE CONCESSION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

➔ **LOT 1 : gestion et exploitation des accueils périscolaires, cantines scolaires et ALSH**

Le gestionnaire pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2026 est la FDMJC ALSACE. Le montant à charge de la collectivité sur la durée du marché est estimé à 3 524 193,18 € HT.

➔ **LOT 2 : gestion et exploitation du multi-accueil**

Le gestionnaire pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2026 est l'AASBR. Le montant à charge de la collectivité sur la durée du marché est estimé à 1 600 214 € HT.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT OFFICE DE TOURISME (Grange aux Dîmes Wissembourg)

Dans le cadre de l'implantation de l'office de tourisme dans la grange aux dîmes, la communauté de communes a pris à sa charge des travaux d'aménagement et d'acquisition de matériel pour un montant total d'environ 70 000 € HT (sur un total de 150 000 € - complément en 2022). En contrepartie, la Ville de Wissembourg, propriétaire du bâtiment, a mis à disposition de la communauté de communes une partie du RDC.

NETTOYAGE CENTRE ADMINISTRATIF

Un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables a été passé avec la société SERWISSYSTEMES pour le nettoyage du centre administratif pour l'année 2021. Ce prestataire effectue l'entretien du centre administratif à raison de 3h par jour ouvré travaillé. Le coût pour la collectivité est d'environ 1 156,11 € TTC par mois. Pour mémoire, les agents d'animation de la ludothèque assurent en régie l'entretien de leur local.

2. MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES (achats groupés, marchés publics, formation, ...)

ACHAT DE TERRE VEGETALE 2021

Une commande groupée de 3.5 m³ de terre végétale a été passée pour 2 collectivités pour un montant total de 460 € HT.

CONTROLES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Un marché pour les contrôles réglementaires, vérifications et maintenances des équipements sportifs et de loisirs sur le territoire de la Communautés de Communes a été mutualisé pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024. Les entreprises suivantes ont été retenues :

- LOT 1 aire de jeux : VIVAPARC (6 collectivités concernées) pour un coût annuel des contrôles de 7 060 € HT ;
- LOT 2 terrains multisports et buts : MIRAJ (12 collectivités concernées) pour un coût annuel des contrôles de 10 993 € HT ;
- LOT 3 autres équipements : SATD (1 collectivité concernée) pour un coût annuel des contrôles de 6 683 € HT.

CONTROLES ET MAINTENANCE DES POTEAUX D'INCENDIE ET HYDRANTS

Le contrôle réglementaire des poteaux d'incendie et hydrants pour 10 communes membres de la communauté de communes est réalisé par l'entreprise MARESEAU pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024 pour un coût annuel des contrôles de 25 333 € HT.

MASQUES FFP2

En vue des élections du 20 et 27 juin 2021, 20 boîtes de masques ont été commandées pour les 6 communes concernées. La commande a été passée auprès de MEDISAFE pour un montant total de 390 € HT, entièrement pris en charge par la CCPW.

ACHAT GROUPE DE SAPINS DE NOËL

Les 8 sapins commandés chez CK Espace Vert à Wissembourg ont été livrés le 23/11/2021 pour 2 communes concernées pour un montant de 522,41 € HT.

FORMATION MUTUALISEE

Une formation a été mutualisée sur Brumath pour les agents des collectivités membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg : formation à la conduite de nacelles élévatrices (CACES PEMP) (9 agents inscrits) pour un montant de 255,56 € HT / agent. Cette formation a été réalisée par l'entreprise DISTEL.

3. MUTUALISATION AVEC D'AUTRES INTERCOMMUNALITES

FABRICATION, FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN BOIS

Pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2024

Un marché mutualisé (pour le compte des communautés de communes du Pays de Wissembourg et Sauer Pechelbronn) a été signé avec les ateliers Suzanne De Dietrich pour la fabrication, la fourniture et la livraison de composteurs individuels en bois. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande permettant de commander des composteurs pour un prix unitaire de 71 € HT, avec un engagement minimum de commandes de la part des collectivités sur la durée du marché. Ce marché était réservé à la fois à des

entreprises adaptées, des établissements et service d'aide par le travail, des structures d'insertion par l'activité économique.

FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS ET D'ACCESSOIRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2025

Un marché mutualisé (pour le compte des communautés de communes du Pays de Wissembourg, Outre Forêt et Sauer Pechelbronn) a été signé avec l'entreprise COLLECTAL pour la livraison de poubelles et autres pièces détachées. Le montant maximal pouvant être dépensé par la communauté de communes du Pays de Wissembourg sur la durée du marché s'élève à 50 000 € HT, le montant minimal engagé est fixé à 16 000 € HT.

4. SUBVENTIONS

Pour l'année 2021

Subventions notifiées :

Objet	Montant de la subvention accordée	Tiers
TRAVAUX CANTINE SCHLEITHAL	63 000,00 €	ETAT
ITINERAIRE CYCLABLE AXE A	400 398,00 €	ETAT
Montant total	463 398,00 €	

Subventions versées :

Objet	Montant de la subvention versée	Tiers
CRSD - CHARGE DE MISSION	32 000,00 €	ETAT
CRSD - AMO STRATEGIE TOURISTIQUE	14 000,00 €	ETAT
CRSD - PARC TOURISTIQUE INNOVANT	247 033,00 €	CEA
CRSD - PARC TOURISTIQUE INNOVANT	150 252,00 €	ETAT
CRSD - ETAT VILLAGE NATURE BIEN ETRE	7 144,00 €	CEA
CRSD - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA TRANSITION NUMERIQUE	1 233,00 €	ETAT
CRSD - TRAVAUX D'ADAPTATION DU SITE	700 455,00 €	ETAT
CRSD - TRAVAUX D'ADAPTATION DU SITE	428 226,74 €	REGION GRAND EST
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE SUR LA COMMUNE DE SCHLEITHAL	57 381,67 €	CEA
ECLAIRAGE PUBLIC ZAE SUD EXTENTION	10 400,00 €	ETAT
ETUDE SCHEMA VELO	33 558,00 €	ADEME
ETUDE SCHEMA VELO	2 397,00 €	CEA
Montant total	1 684 080,41 €	

5. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroupé dans le hall intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m².

Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Chapiteau 7X14 mètres	7	Superficie de 100 m ²
Chapiteau 10X25 mètres	1	Superficie de 250 m ²
Sonorisations	3	Hautparleur & micro
Podium	1	La moitié : 63 m² (28 panneaux de 1.5mx1.5m) La totalité : 126 m² (56 panneaux de 1.5mx1.5m) Hauteur du podium 0.90m
Scène mobile (camion)	1	8X6 mètres ou 8X4 mètres
Chalet en bois 4X2 mètres	11	
Chalet en bois 6X2 mètres	5	
Nacelle	1	
Niveleuse	1	
Grilles d'exposition	11	
Barrières de sécurité	12	
Coffret électrique	3	
Vidéoprojecteur	1	
Ordinateur portable	1	
Panneaux de signalisation		Divers
Panneau indicateur de vitesse	1	
Radar	1	

Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Wissembourg est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant enlèvement du matériel

Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

Matériel	Prix TTC
Chapiteau 7X14	100 €
Chapiteau 10X25	180 €
Sonorisation	28 €
½ podium	100 €

Podium entier	180 €
Nacelle : ½ journée	55 €
Nacelle : 1 journée	92 €
Chalet en bois	60 €
Scène mobile	120 €
Vidéoprojecteur	Gratuit
Ordinateur Portable	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit
Barrière de sécurité	Gratuit

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite
- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	440 €
Chapiteau 10X25	605 €
Sonorisation	55 €
½ podium	440 €
Podium entier	605 €
Chalet en bois	121 €

- Pour les particuliers/privés
Suite au contrôle de la Chambre Régionale des comptes, la Communauté de Communes n'est plus autorisée à louer son matériel aux particuliers/privés

Les modalités concernant le transport :

- Pour les associations : Un forfait de 25 € TTC pour l'enlèvement et le retour du matériel
- Pour les communes : gratuit
- La scène mobile sera toujours transportée par la Communauté de Communes du pays de Wissembourg au tarif forfaitaire de 25 € TTC (pour l'enlèvement et le retour)

Assurance :

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

6. DIVERS

1. Foncier

CASERNEMENT ET CITE CADRES

Dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense de l'ex base aérienne 901 de Drachenbronn, la communauté de communes s'est portée acquéreur des parties casernement et cité cadres pour une superficie totale de 1 801,45 ares à l'euro symbolique. L'acte notarié a été signé le 18 février 2021.

Par la suite, une partie des terrains (833.13 ares) a été vendue à la SAS MARANTO France pour un montant de 1 799 560.80 € TTC (acte notarié du 09/11/2021). Celle-ci y construit une usine de fabrication de tartes flambées.

Une autre partie des terrains (479.05 ares) a été vendue à la SAS CITE CADRES pour un montant de 1 034 748.00 € TTC (acte notarié du 21/12/2021).

TERRAINS D'ACTIVITES – ZAE Est / ZAE Sud Extension

Pas de vente de terrains au cours de l'année 2021.

2. Assurance

Aucun dossier de sinistre n'a été ouvert en 2021

BUDGET FINANCES



BUDGET

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part trois budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- Le budget ZAE EST
- Le budget ZAE SUD EXTENSION
- Le budget ZONE TOURISTIQUE DE DRACHENBRONN

1. BUDGET PRINCIPAL

REALISATIONS 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MT BUDGETISE	MT REALISE	% REALISATION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	352 850,00 €	306 079,07 €	87%
012 CHARGES DE PERSONNEL	740 000,00 €	676 338,00 €	91%
014 ATTENUATION DES PRODUITS	2 005 000,00 €	2 003 515,52 €	100%
65 AUTRES CHARGES DE LA GESTION COURANTE	1 876 700,00 €	1 785 053,69 €	95%
66 CHARGES FINANCIERES	21 000,00 €	18 654,89 €	89%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	6 137,01 €	61%
68 PROVISIONS	20 000,00 €	13 734,72 €	69%
022 DEPENSES IMPREVUES	129 900,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	5 155 450,00 €	4 809 512,90 €	93%
023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	711 400,00 €		
042 OPERATIONS D'ORDRE	401 000,00 €	402 629,37 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 112 400,00 €	402 629,37 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 267 850,00 €	5 212 142,27 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	MT BUDGETISE	MT REALISE	% REALISATION
013 ATTENUATION DES CHARGES	- €	2 737,89 €	
70 PRODUITS DES SERVICES ET DES VENTES	1 978 600,00 €	2 267 932,54 €	115%
73 IMPOTS ET TAXES	3 073 000,00 €	2 934 016,28 €	95%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	433 000,00 €	791 533,86 €	183%
75 AUTRES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE	14 990,14 €	23 341,69 €	156%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 500,00 €	4 384,42 €	175%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	20 000,00 €	18 063,65 €	90%
TOTAL RECETTES REELLES	5 522 090,14 €	6 042 010,33 €	109%
042 OPERATIONS D'ORDRE (reprises subventions)	74 000,00 €	73 961,00 €	
TOTAL	5 596 090,14 €	6 115 971,33 €	
Pour information			
R 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	671 759,86 €	671 759,86 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MT BUDGETISE	MT REALISE	RAR
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 650,00 €	7 778,00 €	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 297 037,62 €	1 394 144,90 €	230 024,27 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	333 000,00 €	332 630,69 €	
16 REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	244 000,00 €	243 734,07 €	
020 DEPENSES IMPREVUES	220 000,00 €		
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	119 000,00 €	54 986,76 €	59 830,52 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 280 687,62 €	2 033 274,42 €	289 854,79 €
040 OPERATIONS D'ORDRE (reprises subventions)	74 000,00 €	73 961,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	74 000,00 €	73 961,00 €	
TOTAL	4 354 687,62 €	2 107 235,42 €	289 854,79 €
Pour information			
D 001 SOLDE NEGATIF N-1 REPORTE	1 024 712,38 €	1 024 712,38 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MT BUDGETISE	MT REALISE	
13 SUBVENTIONS	472 000,00 €	517 792,67 €	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 500,00 €	- €	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 961 500,00 €	2 046 912,66 €	
10 DOTATIONS FONDS ET RESERVES (FCTVA)	100 287,62 €	169 627,15 €	
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (affectation résultat 2020)	1 528 712,38 €	1 528 712,38 €	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	119 000,00 €	34 807,32 €	
TOTAL RECETTES REELLES	4 267 000,00 €	4 297 852,18 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	711 400,00 €		
040 OPERATIONS D'ORDRE	401 000,00 €	402 629,37 €	
TOTAL	5 379 400,00 €	4 700 481,55 €	

FISCALITE

Les taux des quatre taxes additionnelles applicables depuis 2017 sont les suivants :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 6,92 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 4,21 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 15,89 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5,24 %

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Réalisation du budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 433 224.46 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 499 512.83 € en dépenses et 1 392 467.84 € en recettes

Réalisation du budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 418 005.92 € en dépenses et 2 428 405.92 € en recettes

Investissement en dépenses et en recettes : 2 464 440.66 € en dépenses et 2 415 321.46 € en recettes

Réalisation du budget ZONE TOURISTIQUE DE DRACHENBRONN

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 7 741 479.32€ en dépenses et 10 082 876.22€ en recettes

Investissement en dépenses et en recettes : 2 031 040.79€ en dépenses et 0€ en recettes

I. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

1. Emprunts

BUDGET PRINCIPAL

Organisme	Montant initial	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2021	Cap remboursé en 2022	intérêts 2022	TOTAL 2022
CAISSE D'EPARGNE	1000 000,00 €	15 ans	31.05.2009	4,33%	Trimestrielle	01.03.2024	194 076,67 €	83 939,01 €	7 052,79 €	90 991,80 €
				FIXE						
CAISSE D'EPARGNE	800 000,00 €	15 ans	01.03.2010	0,18%	Trimestrielle	30.11.2024	160 000,00 €	53 333,32 €	196,00 €	53 529,32 €
				taux révisable						
				Euribor 3 mois						
						TOTAL	354 076,67 €	137 272,33 €	7 248,79 €	144 521,12 €

Budget ZAE SUD EXTENSION

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2021	Cap. remboursé en 2022	intérêts 2022	TOTAL 2022
CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	15 ans	01.03.2010	0,1800%	Trimestrielle	30.11.2024	139 999,98 €	46 666,64 €	17,50 €	46 838,14 €
				taux révisable						
						TOTAL	139 999,98 €	46 666,64 €	17,50 €	46 838,14 €

Budget ZAE EST

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2021	Cap. remboursé en 2022	intérêts 2022	TOTAL 2022
CAISSE D'EPARGNE	1 300 000,00 €	15 ans	31.01.2012	4,31%	Trimestrielle	31.10.2026	433 333,20 €	86 666,68 €	17 275,92 €	103 942,60 €
						TOTAL	433 333,20 €	86 666,68 €	17 275,92 €	103 942,60 €

2. Ligne de Trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie avec la CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES aux conditions suivantes (délibération du 13 septembre 2021) :

- **montant** : 1.000.000 €
- **durée** : 364 jours
- **marge et taux de référence** : taux révisable indexé EURIBOR 3 MOIS flooré moyenné du mois d'utilisation + marge 0,30 %
- **périodicité de paiement des agios** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.
- **frais de dossier** : 500,00 € (0,05%)
- **commission d'engagement** : 500 € (0,05 %)
- **commission de non-utilisation** : NEANT
- **montant du tirage minimum** : pas de minimum exigé
- **modalités d'utilisation** : au gré des besoins, tout au long de la durée de la ligne de trésorerie. Le versement des fonds ainsi que le remboursement s'opéreront par virements. Le déblocage des fonds sera exécuté valeur J sur simple demande par mail, au plus tard avant 10h00. Après 10h00 le déblocage est reporté d'un jour ouvré.

II. TAXE DE SEJOUR

Par délibération du 04 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 01 janvier 2017.

Par délibération du 25 juin 2018 et conformément aux articles L.2333-30 et L2333-41 du CGCT, de nouveaux tarifs ont été fixés et sont applicables à compter du 01 janvier 2019.

Cette taxe de séjour sera perçue sur la période allant du 01 janvier au 31 décembre et varie en fonction de la catégorie d'hébergement.

Catégories d'hébergement prévues par la loi	Tarifs Intercommu -naux à compter du 01/01/2019	Taxe additionnelle CG 10%	Tarif total par personne et par nuitée
Palaces	4.00 €	0.40 €	4.40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.50 €	0.15 €	1.65 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.36 €	0.14 €	1.50 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.00 €	0.10 €	1.10 €

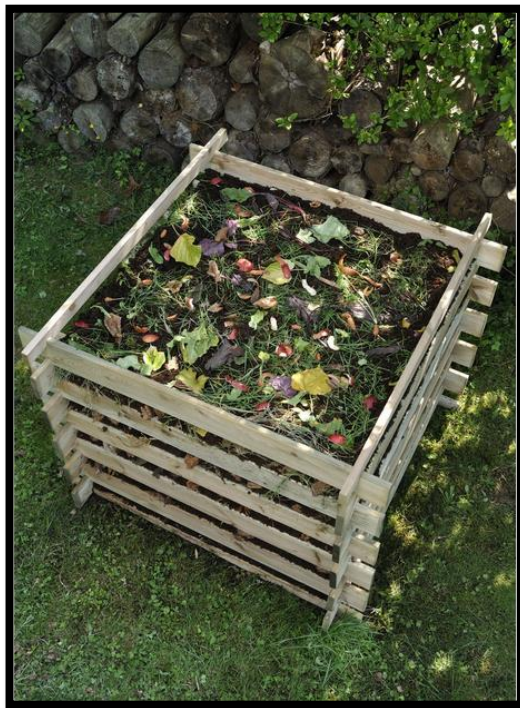
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.82 €	0.08 €	0.90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.45 €	0.05 €	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.02 €	0.22 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Sont exemptés de la taxe de séjour ; les personnes mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Le produit de cette taxe pour 2021 s'élève à : 47 328,41 €

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Elus en charge du service :

Jean-Max TYBURN – 4ème Vice-Président au Smictom

Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom

René RICHERT – Délégué au Smictom

Agent en charge du service :

Véronique BILLMANN

Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

1. Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances.

A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

Depuis début 2017, le service TIPI a été mis en place en utilisant le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr).

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce au service TIPI (Titre payable par Internet) développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Le dispositif étant accessible 24 h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TiPi sont simples à utiliser.

Depuis 2020, le Datamatrix a été mis en place avec la possibilité pour les usagers de procéder au règlement de leur facture via certains commerçants, le paiement en numéraire n'étant plus possible à la Trésorerie. Le code **Datamatrix** est une symbologie code-barres bidimensionnelle à haute densité, permettant de représenter une quantité importante d'informations sur une surface réduite.



2. Actions 2021

Gestion administrative du service (facturation, ...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Mise en œuvre de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018.

La tarification proposée est commune aux trois territoires, équitable et basée sur la réalité des coûts.

La nouvelle tarification, applicable au 1^{er} janvier 2018, a été adoptée par les conseils communautaires de Pays de Wissembourg le 11 septembre, de l'Outre-Forêt le 27 septembre et de Sauer-Pechelbronn le 9 octobre 2017. Conformément à l'engagement pris, cette tarification est commune aux trois territoires.

Elle comporte deux volets :

- **Une part fixe**, qui reste la part la plus importante de la redevance. Elle couvre les frais fixes, et les coûts liés aux déchèteries, à la poubelle bleue, ainsi qu'aux conteneurs à verre. Son montant dépend de la composition de la famille, de manière dégressive.
- **Une part variable**, qui est directement proportionnelle au poids collecté dans la poubelle brune du foyer. Elle est facturée à 0.25 €/kg.

La tarification ne tient pas compte du nombre de levées, mais attention au remplissage du bac !

Tout bac de moins de 5 kg sera facturé au minimum règlementaire soit 5 kg.

Tarifs 2021

FOYER 1 PERSONNE	89 € en part fixe
FOYER 2 PERSONNES	168 € en part fixe
FOYER 3 PERSONNES	226 € en part fixe
FOYER 4 PERSONNES	282 € en part fixe
FOYER 5 PERSONNES ET+	340 € en part fixe
LES RESIDENCES SECONDAIRES	89 € en part fixe
LES GITES RURAUX	89 € en part fixe

Tarifs professionnels

Ce tarif ne comporte pas de part fixe mais tient uniquement compte du poids des déchets collectés soit 0,63€/kg.

Adopté par délibération du 11 décembre 2017.

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1.610.990 €

Nombre de factures éditées en 2021 :

- TIP : 5411 + 5438 factures (2 factures par an)
- PRELEV : 1603 + 1606 + 1643 factures (3 factures par an)

Nouveau : Coût du service facturé par le Smictom du Nord du Bas-Rhin pour la perte du badge de déchetterie ainsi que pour les passages supplémentaires concernant les abonnés de la redevance des ordures ménagères : 1330 € - délibération du 8 février 2021

Perte de badge : 5 €

Passage supplémentaire en déchetterie au-delà du seuil défini : 5 € par passage

Non restitution de badge : 5 €

Ces montants sont répercutés sur les factures de la redevance des ordures ménagères des abonnés concernés.

4. Mise en place de plages horaires

PERMANENCES TELEPHONIQUES :

Les mardis de 9h à 12h30

Les jeudis de 14h à 17h30

ACCUEIL DU PUBLIC :

Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30

II. COMPOSTAGE

Il a été défini que Mme Véronique BILLMANN prendra en charge la promotion du compostage.

En 2021, 44 composteurs ont été vendus

1. Actions

PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPD)

Qu'est-ce qu'un PLPD ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets est un plan d'actions qui vise à atteindre l'objectif de réduction de déchets fixés à l'horizon 2020. Par là même, il vise à changer les habitudes de consommation des usagers pour diminuer la production de déchets, réduire leur coût de gestion et améliorer leur traitement.

Ce programme a été élaboré par le SMICTOM en concertation avec les communautés de communes membres (Pays de Niederbronn, Sauer Pechelbronn, Outre-Forêt, Pays de Wissembourg et Plaine du Rhin) et **concerne l'ensemble des acteurs de notre territoire** : particuliers, élus, professionnels, associations... afin de créer une **dynamique globale**.

Un diagnostic initial a permis de mettre en avant les gisements sur lesquels des efforts étaient à faire (ordures ménagères résiduelles, déchets verts) et de cibler quelques **gros producteurs** (bacs des salles polyvalentes ou des cimetières par exemple).

Le programme d'actions établi sur 5 ans (2018 - 2022) porte notamment sur la bonne gestion des déchets verts, du Stop-Pub ou encore d'éco-manifestations.

Le détail du PLPD sur www.smictom-nord67.com

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Elu en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l’Habitat

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

Partenaires :

Conseil Général du Bas-Rhin

Urbam Conseil

Procivis

1. Amélioration des logements et de l’habitat – PIG RENOV’HABITAT

Une nouvelle convention de partenariat au titre de la mise en peuvre du PIG Rénov’Habitat 67 a été signée pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2023.

Les permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ont lieu tous les 3^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 15h

URBAM CONSEIL – Monsieur COLIN Thierry / Emilie WEBER / Marisa KOLEMICO

31 rue de la Vedette

67700 SAVERNE

Tél : 03 67 10 35 12 – Portable : 06 99 55 87 64

E-mail : pig67@urbam.fr – www.urbam.fr

Les chiffres

En 2021, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 10 dossiers, soit 9 371,00 € dans le cadre du PIG RENOV’HABITAT.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg apporte des aides uniquement aux propriétaires occupants à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l’ANAH dans les conditions suivantes :

Type de projet	Plafond HT des travaux subventionnables par l’ANAH
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 €
Travaux d’amélioration pour la sécurité et la salubrité de l’habitat	20 000 €
Travaux d’amélioration pour l’autonomie de la personne	20 000 €
Travaux de sortie de précarité énergétique permettant l’octroi de la prime « Habiter Mieux » bonifié	30 000 €
Travaux de lutte contre la précarité énergétique permettant l’octroi « Habiter Mieux »	20 000 €

2. Financement de l'action d'amélioration de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial

Les Chiffres de 2021

En 2021, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 5 dossiers pour un montant total de 3 946,30 €.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a mis en place par une convention-cadre de partenariat (du 01/01/2019 au 31/12/2021) un dispositif d'aide centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien. Ce dispositif concerne uniquement les travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitation construits avant 1948.

La participation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à la subvention pour une subvention de 10 000,00 € versée par le Département sera comprise entre 1 000,00 € et 5 000,00 €, au regard du taux modulé en vigueur le jour de l'enregistrement du dossier complet.

Le taux modulé de 29 a été décidé par délibération en date du 16/12/2019. Ainsi le taux de participation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg est de 24,67% de la subvention du Département. Le montant de la subvention est plafonné à 2 466,67 €.

II. EVOLUTION DU PLUI

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président en charge de l'Urbanisme

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Séminaire urbanisme 23 mars 2021

Cette matinée a eu pour objectif de former les élus, anciens et nouveaux, à l'urbanisme réglementaire et opérationnel, et d'échanger sur les expériences vécues par chacun. La matinée a été animée par M. Jean-Philippe Strebler, urbaniste et maître de conférences à l'Université de Strasbourg et par Eloïse Lerch, chargée de mission à la communauté de communes. En tout, ce sont 23 élus, parmi lesquels maires, adjoints et membre des conseils municipaux qui ont pris part à ce séminaire qui s'est tenu à la salle des fêtes de Hunsbach.



La réunion a également été l'occasion de faire le point sur le PLUi actuel et les évolutions réglementaires à venir. Enfin les élus ont été appelés à réfléchir à l'évolution du PLUi sur leur commune et à faire remonter à la communauté de communes les besoins en termes d'évolution afin de préparer les prochaines procédures de modification/révision allégée/déclaration de projet du PLUi.

Procédure d'évolution du PLUi engagées en 2021.

Suite au séminaire urbanisme du 23 mars 2021, les communes ont fait remonter à la communauté de communes leurs besoins d'évolution du PLUi. Ceux-ci ont été étudiés durant l'été et classés par ordre de priorité et par type de procédure. Au final ce sont des procédures d'évolution du PLUi qui ont été engagées en 2021 :

- 1 modification regroupant divers points au niveau de l'ensemble des communes ;
- 1 déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi relative à la redynamisation du site de Défense de Drachenbronn ;
- 1 déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi relative au projet de centre de vacances adapté au Mont des Oiseaux à Weiler ;
- 1 révision allégée prescrite le 13 septembre 2021 par le conseil communautaire concernant les communes de Ingolsheim et Drachenbronn : adapter les limites des zones constructibles pour prendre en compte des constructions existantes et autorisées mais pour lesquelles le classement a été inadapté du fait du fond de plan cadastral qui n'était pas à jour ;
- 1 révision allégée prescrite le 13 décembre 2021 par le conseil communautaire concernant le Geisberg (commune de Wissembourg) : adapter la limite de la zone constructible du lieu-dit du Geisberg, secteur de Wissembourg-Altenstadt, pour prendre en compte le projet de l'Eglise mennonite du Geisberg.

L'ensemble de ces procédures sera mené de manière conjointe avec une enquête publique unique qui est prévue à l'automne 2022.

ENFANCE ET JEUNESSE



CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Courant l'année 2018 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018 – 2021.

Ce contrat permet à la communauté de communes d'obtenir les subventions annuelles d'environ 200 000€ pour les actions concernant la petite enfance (crèche/ halte- garderie, le Relais d'Assistants Maternels) et l'enfance (la ludothèque, les Accueils de Loisirs sans Hébergement).

I. La Ludothèque L'ARC EN CIEL



Elues en charge

Mme Sandra FISCHER-JUNCK – Vice-Présidente

Agents en charge du service

Mme Isabelle Zermann (70%)

Mme Gaëlle Tetart (70%)

Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS

POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM

ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille

Collectivités : 18 € par an

POUR LES ADHERENTS HORS COM COM

ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille

Collectivités : 25 € par an

PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS

1 € par jeu pour 15 jours

PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES

1 € par Jeu pour 1 Mois

HORAIRES D'OUVERTURE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

MERCREDI

09h00 à 11h45

13h30 à 16h15

CONGES SCOLAIRES

du lundi au vendredi

9h00 à 11h45

13h30 à 16h15

Pour de plus amples renseignements
contacter l'animatrice au 03 88 54 31 18

Ou consulter le compte Facebook :
« Ludothèque L'Arc en Ciel »

Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

Compte tenu des contraintes sanitaires, l'organisation de l'accueil a été modifiée de la manière suivante :

- accueil du public uniquement sur inscription : les mercredis et pendant les congés scolaires.
- mise en place de l'emprunt de jeux sur rendez-vous.

F'Estival d'animations au Parc Stichaner :

Depuis quelques années la ludothèque participe au F'Estival d'animations qui était organisé au Parc Stichaner jusqu'à présent. Pendant les vacances d'été, les enfants et les adultes peuvent profiter pendant 4 semaines de diverses animations et jeux.

Durant l'été 2021, le F'Estival d'animations s'est déplacé au jardin du Musée situé au centre-ville de Wissembourg. Etant donné les conditions sanitaires (pass-sanitaire obligatoire pour les adultes), nous avons accueilli moins d'enfants et d'adultes que les années précédentes, soit environ 800 enfants et une centaine d'adultes sur les 4 semaines. Le jardin du Musée étant situé loin de la gare, les touristes qui constituent habituellement une bonne part de notre public n'ont malheureusement pas profité des animations proposées. Les indicateurs du lieu des animations étaient insuffisants.

Animations hors des locaux de la ludothèque :

Une partie des animations se fait en dehors des murs de la ludothèque.

- ❖ Entre octobre et juin : la ludothèque se déplace dans les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg. 95% des établissements profitent gratuitement des interventions. Les élèves attendent avec impatience l'arrivée de l'animatrice avec sa multitude de jeux.
- ❖ Les périscolaires et cantines scolaires se voient proposer une à deux fois par mois des animations ludiques.
- ❖ L'IMP (Institut Médico Pédagogique) de Wissembourg : les Glycines accueille 12 enfants en situation de handicap qui sont ravis de pouvoir profiter, une fois par semaine, d'une animation adaptée.
- ❖ Au Patio de Wissembourg (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés), les résidents attendent également avec impatience l'animation proposée deux fois par mois.
- ❖ Au Micro folies à la médiathèque de Wissembourg : les animations sur place se font les mercredis de 10h00 à 18h00 et les samedis de 9h00 à 13h00.

Autres services :

Depuis 2004, un prêt de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la communauté de communes du Pays de Wissembourg. Malgré la crise sanitaire, ce service a été maintenu et géré par les deux animatrices.

Crise sanitaire COVID :

De mai à Août 2021, les deux animatrices ont prêté main forte au centre de vaccination de Wissembourg.

Projet 2022 :

La ludothèque a prévu de proposer des animations à la Maison de Retraite Stanislas de Wissembourg ainsi qu'à la Maison Catherine (habitat inclusif) de Schleithal.

II. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) concernant la gestion du multi-accueil de Wissembourg, ce dernier est géré depuis le 1^{er} janvier 2016 par l'AASBR, une association à but non lucratif, gestionnaire depuis plus de 70 ans d'établissements d'accueil de la petite enfance.

La DSP actuelle a été conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31.08.2026.

Depuis le 14 mars 2016 l'agrément accordé est le suivant :

- De 7h00 à 8h00 : 10 enfants
- De 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 : 40 enfants
- De 11h30 à 13h30 : 48 enfants (dont 8 enfants de petite section de l'école maternelle de l'Europe qui sont accueillis pour la restauration)
- De 17h30 à 18h30 : 20 enfants

A compter de la rentrée de septembre 2021 il est possible de réserver un accueil à partir de 6h30 et jusqu'à 19h.

Les points forts du gestionnaire actuel - AASBR :

- Augmentation du temps de travail des personnes en CDI et recours limité aux CDD, mise en place des plannings adaptés à la présence des enfants tout au long de la journée.
- Mise en place de la mobilité interne du personnel entre les différentes unités de vie afin de favoriser les échanges au niveau des pratiques professionnelles et pour permettre au personnel d'évoluer auprès de toutes les tranches d'âge accueillies dans l'établissement.
- Mise en place des formations internes pour l'ensemble du personnel.
- Mise en place des réunions d'équipe.
- Mise en place de l'itinérance ludique qui permet aux enfants, à certains moments de la journée, de circuler librement entre les différents univers ludiques proposés dans les unités de vie et dans le hall central.
- Gestion financière rigoureuse.

Deux coordinatrices interviennent régulièrement dans la structure afin d'apporter à l'équipe de nombreux conseils.

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie concernant le fonctionnement.

En 2021 les dépenses de fonctionnement à charge de la communauté de communes se sont élevées à 376 614.62€. Les agents techniques de la communauté de communes assurent également l'entretien des espaces extérieurs et interviennent pour les petites réparations urgentes dans la structure.

III. RELAIS PETITE ENFANCE

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agents en charge du service :

Aline WACH – animatrice du RPE

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternels a été créé en 2001. Jusqu'au 31/12/2015 sa gestion était assurée par l'Association Générale des Familles du Bas- Rhin et à partir du 1^{er} janvier 2016 le RAM est géré en régie par la communauté de communes.

Le RAM a changé de dénomination en septembre 2021, suite à la parution du nouveau référentiel, il est maintenant le Relais Petite Enfance (RPE).

Le RPE est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

Pour les parents et les assistants maternels :

Une réunion mensuelle en soirée est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, maltraitance, éducation, communication gestuelle, pompiers,...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, vie du contrat...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant et le bien être des parents et des professionnels.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : 2 ateliers d'éveil sont proposés par semaine pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- Bricolage
- baby-gym
- musique
- danse
- animaux
- jeux
- bébés lecteurs
- éveil sensoriel

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des évènements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année scolaire, fête de Noël.

En 2021, notre territoire comptait une moyenne de 62 assistants maternels dont environ 45 en activité. Les assistants maternels non actifs sont en cessation temporaire d'activité (congé parental, maladie, un autre travail temporaire ...). Le territoire comptait également une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur la commune de RIEDELZ.

Courant l'année 2021 le RAM a été contacté 560 fois (accueil physique, mail, téléphone, courrier, Messenger) :

- 275 fois par les assistants maternels
- 285 fois par les parents

Pour ce service, en 2021, la communauté de communes a dépensé 46 000€ (y compris la mise à disposition de locaux) et la CAF a subventionné le RAM à hauteur de 19 780.34€.

Crise sanitaire Covid

Le RPE est resté en contact permanent avec les services compétents, afin d'informer, de rassurer et diriger les usagers tout au long de la crise sanitaire sur divers sujets : les conditions d'accueil par la diffusion des guides sanitaire, les déclarations d'arrêt cas contact et cas positif sur Ameli, les déclarations de salaire sur Pajemploi etc. ...

Le RPE a pu reprendre les ateliers d'éveil, à la NEF depuis février 2021 et a mis en place un planning mensuel afin de s'adapter au mieux.

IV. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

La gestion de tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 01/09/2021 – 31/08/2026.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement toute décision concernant son amélioration.

Les équipes de chaque structure périscolaire sont composées d'une directrice et des animateurs dont le nombre varie en fonction de la capacité d'accueil et de la fréquentation.

En ce qui concerne les cantines scolaires, une ou deux animatrices assurent le service pendant la pause de midi ainsi que le soir après l'école.

L'ensemble de ces structures est supervisé par une coordinatrice et deux comités de pilotage sont organisés dans l'année.

Face aux normes de plus en plus rigoureuses s'appliquant à la restauration scolaire, mais aussi face aux exigences des familles portant sur l'équilibre alimentaire de leurs enfants, le gestionnaire actuel a appliqué, avec notre accord, la liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2017.

Le prestataire retenu, la société API Cuisiniers d'Alsace, est spécialisé dans la cuisine pour les enfants scolarisés et propose des menus élaborés par une diététicienne. Ces menus comprennent une part importante de produits bio et régionaux, tout en offrant un tarif avantageux.

La livraison en liaison froide permet également au personnel encadrant une meilleure gestion au niveau du maintien en température et de la distribution des repas, compte tenu de l'arrivée échelonnée des enfants dans certaines structures.

Les animations nutritionnelles et éducatives pour les enfants ainsi que l'accompagnement du personnel dans l'application des procédures HACCP sont également proposés par le prestataire.

L'année 2021 a été marquée par :

- l'ouverture de deux nouvelles cantines scolaires : celle d'Altenstadt en janvier 2021 et celle d'Oberhoffen- lès- Wissembourg en septembre 2021 permettant ainsi de couvrir l'ensemble du territoire intercommunal par le service périscolaire,
- Les travaux d'agrandissement de la cantine de Schleithal pour un coût total de 206 000€ TTC
- Le recrutement de la nouvelle coordinatrice enfance à partir de juin 2021.

1. Périscolaire de Wissembourg

Le périscolaire LA RUCHE a ouvert ses portes en septembre 2009 et se situe dans la cour de l'école St Jean- 1 place Martin Bucer.

Cette structure, initialement prévue pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler, a très rapidement atteint le maximum de sa capacité d'accueil autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, soit 65 places.

En septembre 2015 une nouvelle structure dédiée uniquement aux enfants des écoles maternelles a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de l'immeuble GERMANIA.

Cette annexe, baptisée par les enfants LES PETITES ABEILLES, peut accueillir 24 enfants des écoles maternelles. Ce site fonctionne uniquement pendant la pause méridienne.

En période scolaire le périscolaire LA RUCHE accueille les enfants selon les horaires suivants :

- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir après la classe jusqu'à 18h30 (pour les primaires et les maternelles de Wissembourg-Altenstadt-Weiler)

Ces deux structures périscolaires ont atteint leur capacité maximale d'accueil pour la pause méridienne. En 2021 une baisse de fréquentation a été enregistrée pour l'accueil du soir, passant d'une moyenne de 50 à 25 enfants.

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

En 2021 la participation financière de la communauté de communes était de 317 974.76€ pour le fonctionnement courant de cette structure.

Périscolaire de Seebach

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010. Situé au sein de l'école primaire de Seebach, il accueille les enfants de Seebach et de Niederseebach.

Le périscolaire de Seebach « Les lucioles » est habilité pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans. En 2021 la fréquentation moyenne pendant la pause méridienne était de 20 enfants environ et 13 enfants le soir.

Depuis juillet 2011 un accueil de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. Tous les ans cet accueil connaît un très grand succès.

En 2021 la participation financière de la communauté de communes pour le fonctionnement de cette structure était de 75 705.71€.

2. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les P'tits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn-Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Depuis septembre 2016 entre 5 et 10 enfants du RPI Retschwiller-Memmelshoffen-Keffenach fréquentent l'accueil périscolaire de Drachenbronn.

La communauté de communes de l'Outre Forêt prend en charge une partie des frais de fonctionnement.

En 2021 une somme de 8 160.80€ a été facturée à la communauté de communes voisine.

La fréquentation moyenne globale de la structure en 2021 est de 21 enfants pendant la pause méridienne et de 11 enfants le soir.

Un accueil de loisirs sans hébergement est également proposé pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2021 la participation financière de la communauté de communes était de 87 173.70€.

3. Les cantines scolaires

Six cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim), à Schleithal, à Hunsbach, à Altenstadt (depuis janvier 2021) et à Oberhoffen- les- Wissembourg.

Pour 2021 les moyennes de fréquentation étaient les suivantes :

- Climbach : entre 4 et 7 enfants à midi et entre 2 et 5 enfants le soir
- Riedseltz : entre 20 et 30 enfants à midi et une dizaine le soir
- Schleithal : une vingtaine d'enfants à midi et 7 le soir
- Hunsbach : environ 10 enfants à midi et 3 le soir
- Altenstadt : une moyenne de 12 enfants à midi et 6 le soir (à partir de septembre 2021)
- Oberhoffen-lès-Wissembourg : une vingtaine d'enfants à midi, l'accueil du soir se fait au périscolaire de Drachenbronn et concerne environ 5 enfants.

En 2021 la participation financière de la communauté de communes était de

- 21 898 € pour la cantine de Climbach
- 40 306 € pour la cantine de Riedseltz
- 49 741 € pour la cantine de Schleithal (dont 4 500€ pour le chauffage de la salle polyvalente utilisée pendant la période des travaux de la cantine)
- 24 959 € pour la cantine de Hunsbach
- 14 386€ pour Oberhoffen-lès-Wissembourg (période du 01/09/2021 au 31/12/2021)
- Altenstadt : le coût de fonctionnement est compris dans celui des structures de Wissembourg

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sports. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

V. ANIMATION JEUNESSE

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

Toute l'année :

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse :

www.animjeun-payswissembourg.com et sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ajpwissembourg.pwissembourg/>

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg pendant la pause méridienne et animent le club « jeux de société », organisent les débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Les activités proposées pendant les vacances scolaires connaissent beaucoup de succès. 95% des sorties proposées affichent complet. Des listes d'attente doivent parfois être mises en place.

Comité de pilotage

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des maires et « élus référents jeunesse » de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : le Conseil Départemental, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

Les principales actions de l'année 2021

L'année 2021 a encore été perturbée par la crise sanitaire due au COVID-19 (couvre-feu, pass sanitaire, ...)

Cependant l'équipe d'animation a pu proposer quelques sorties et ateliers surtout courant du deuxième semestre 2021 :

- L'atelier collaboratif de réparation,
- Les ateliers de « Musique Assistée par Ordinateur » à la NEF,
- Les clubs « Canapés débats » et « Jeux » au collège de Wissembourg,
- Les sorties et animations pendant les petites vacances scolaires,
- Les maraudes à Strasbourg lors des « Journées de solidarité »,
- Animation des expositions « Promenons-nous dans le Web » au collège de Wissembourg et « Tous Migrants » au Lycée Stanislas.

F'Estival d'animations

Le F'Estival d'Animations a eu lieu de la mi-juillet à la mi-août au Parc du Musée à Wissembourg.

Le pass sanitaire, la météo maussade et un nouveau lieu ont provoqué une baisse de fréquentation par rapport aux années précédentes.

Coût

En 2021 la communauté de communes a dépensé 169 718€ pour le service Animation Jeunesse.

CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE



I. SENIORS

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

1. Portage de repas

Grâce à la convention signée avec l'ABRAPA en 2001 et la mise à disposition des véhicules réfrigérés, les personnes âgées retraitées ou invalides ont pu bénéficier de l'application d'un barème de participation pour le portage de repas à domicile.

Mais les besoins en portage de repas sur notre territoire ont évolués au fil du temps.

Le groupe de travail « Personnes âgées » a constaté que de nombreux seniors font appel à d'autres prestataires pour ce service.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'apporter, à partir du 1^{er} janvier 2016, une aide financière à l'ensemble des personnes âgées retraitées ou invalides concernées par le portage de repas.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité ou invalide
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le portage de repas
- déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière.

Le montant de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-après :

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS	2 €	1.50 €	1 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE	2 €	1.50 €	1 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

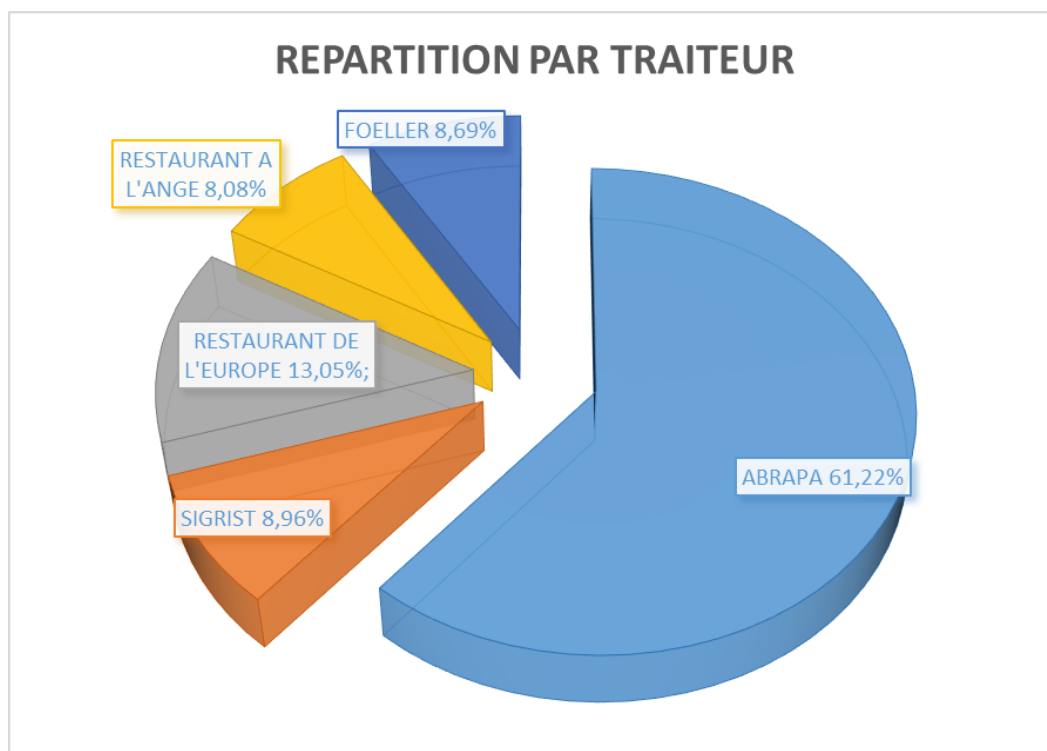
Statistiques 2021

NOMBRE DE REPAS SUBVENTIONNES

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL	%
ABRAPA	546	484	590	527	586	516	528	528	571	501	507	556	6 440	61,22%
SIGRIST	115	116	130	102	97	87	82	74	75	20	20	24	942	8,96%
RESTAURANT DE L'EUROPE	167	158	182	135	101	108	109	104	103	64	71	71	1 373	13,05%
RESTAURANT A L'ANGE	96	88	94	84	91	90	93	68	55	30	30	31	850	8,08%
FOELLER	86	93	91	73	78	74	79	82	59	70	71	58	914	8,69%
	1010	939	1087	921	953	875	891	856	863	685	699	740	10 519	100,00%

Nombre de bénéficiaires : 59 (dont ABRAPA 34, SIGRIST 8, FOELLER 4, EUROPE 8, A L'ANGE 5,)

Coût pour la collectivité en 2021 : 18 871€



2. Seniors en vacances

Partenaire de L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) depuis 2010, la communauté de communes organise tous les ans un voyage pour les seniors du territoire dans le cadre du programme « Seniors en vacances ».

Habituellement un groupe d'une quarantaine de personnes participe à ces voyages organisés par notre collectivité et subventionnés à hauteur de 160€ par l'ANCV (pour les personnes éligibles).

Compte tenu de la situation sanitaire aucun voyage n'a été organisé en 2021.

3. Aide financière pour les personnes retraitées, invalides et handicapées souffrant d'incontinence

Suite à l'entrée en vigueur de la redevance incitative, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a mis en place, par délibérations du 26 mars 2018 et du 8 octobre 2018, une aide financière pour les personnes retraitées, invalides ou handicapées souffrant d'incontinence.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité, invalide ou porteur d'un handicap
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- être à jour du paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- présenter toutes les pièces justificatives

Les modalités de paiement :

- L'aide financière est versée en deux fois après chaque période de facturation de la REOM.
- Le 1^{er} paiement se fait en décembre pour la facture d'enlèvement des ordures ménagères du 1^{er} semestre, et le deuxième paiement intervient après le vote du budget de la communauté de communes, soit entre avril et mai de l'année N+1.
- Si le foyer est composé de plusieurs personnes, le volume de déchets est divisé par le nombre d'occupants, seule la part proportionnelle du demandeur est prise en compte pour le calcul de l'aide financière.
- Le montant de l'aide est versé uniquement au demandeur et ne peut excéder le montant de la part variable du demandeur.
- Le montant maximum de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources selon le barème ci-après. Il sera proratisé en fonction de la date de la survenance de l'incontinence indiquée dans le certificat médical.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg se réserve le droit de le réviser chaque année.

Le montant total à la charge de la collectivité pour l'année 2021 est de 281.92€

BAREME

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE	100€	80€	70€

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE PAR PERSONNE CONCERNEE	100 €	80 €	70 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

4. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit environ 4 000€ par an.

5. Centre de vaccination COVID 19 – Gymnase Municipal à Wissembourg

Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination COVID 19, la Ville de Wissembourg a ouvert un centre de vaccination au gymnase municipal afin de compléter l'offre des points de vaccination sur le territoire.

La Communauté de Communes a participé au bon fonctionnement de ce centre en mettant à disposition des ressources humaines sur toute la durée. De nombreuses communes membres ont également apporté un soutien par la mise à disposition de leur secrétaire de mairie.

Pour mémoire le centre de vaccination a fonctionné durant 5 mois et a permis de vacciner par moins de 45 000 personnes. C'est donc bien au-delà du territoire de Wissembourg que le centre aura rendu service.

TOURISME ET PATRIMOINE



I. REALISATIONS

A. Itinéraires cyclables

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Plan vélo intercommunautaire CCPW-CCOF

Sous l'impulsion du Département et avec son soutien, les communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt ont décidé de s'associer afin d'élaborer ensemble un plan vélo intercommunautaire. Ce plan vélo permettra de planifier la création de nouvelles infrastructures et itinéraires cyclables sur le territoire des deux communautés de communes.

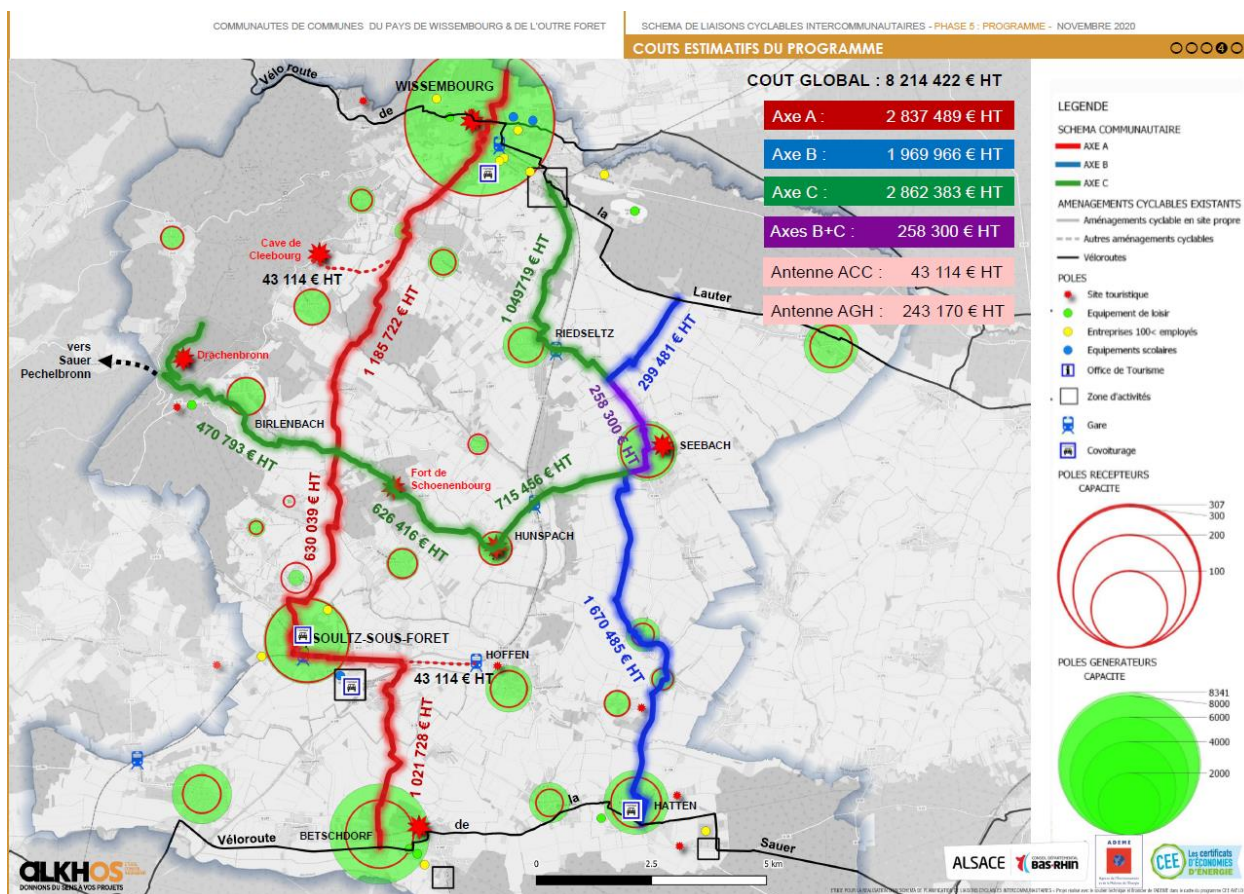
Cette étude s'inscrit dans le cadre du plan vélo 2020 / 2030 du Conseil Départemental, mais aussi de l'appel à projets « vélo et territoires » de l'Ademe. Les deux communautés de communes sont en effets lauréates de cet appel à projets national lancé fin 2018 par le ministère de l'environnement et de la transition écologique. C'est le bureau d'étude ALKHOS qui a été retenu pour mener à bien cette étude.

Il s'agit à travers ce plan vélo d'encourager essentiellement une mobilité quotidienne vers les bassins d'emploi, mais aussi de développer encore davantage l'économie touristique du territoire de par sa proximité géographique avec l'Allemagne ; d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements, tout en favorisant la mobilité douce au profit de l'environnement (qualité de l'air, réduction des consommations énergétiques, réduction du bruit et de la pollution visuelle), mais aussi de la santé et du bien-être des individus ; enfin de fortifier la pratique du vélo pour le loisir et pour tous. Sans oublier qu'il faut tenir compte des transports en commun existants et qui peuvent être complémentaires au vélo (train par exemple).

L'étude a permis de définir au total le tracé de trois itinéraires cyclables (axes A, B et C) à l'échelle des deux intercommunalités pour un total de près de 60 km. Deux axes orientés nord/sud (A et B), permettront de relier la véloroute de la Sauer au sud jusqu'à l'Allemagne au nord, ainsi qu'à la véloroute de la Lauter qui est elle-même connectée à l'Eurovélo 15 le long du Rhin. L'axe transversal est/ouest (C) vient compléter ces axes structurants en connectant les principaux sites touristiques du territoire.

La planification de ces itinéraires a été guidé par la recherche de sécurité et de qualité. La circulation sur route départementale a systématiquement été évitée et un revêtement dur type enrobé a été privilégié. Les axes A et B seront mis en œuvre prioritairement. L'axe C sera aménagé dans un second temps.

Le plan vélo a été approuvé en bureau des maires le 15 septembre 2020 pour un coût global estimatif de 8 214 422 euros HT.



Le comité de pilotage composé d'élus des deux intercommunalités a commencé à travailler dès le rendu de l'étude ALKHOS à la rédaction d'un DCE pour recruter une maîtrise d'œuvre pour les travaux.

En effet, pour bénéficier de subvention à hauteur de 50% du Département, les travaux doivent impérativement démarrer en 2022 et être terminés en juin 2024 (axes A et B).

L'année 2021 a démarré par une conférence des maires des communautés de communes de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg qui s'est tenue le 15 février à la Saline à Soultz-sous-Forêt. Animé par le bureau d'études ALKHOS, la soirée a permis de présenter à l'ensemble des maires des deux territoire le plan vélo adopté par les deux communautés de communes et d'en présenter le financement.

C'est la communauté de communes du Pays de Wissembourg qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, y compris sur le territoire de l'Outre Forêt via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. L'année 2021 a été marquée par l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des axes A et B au bureau d'études BEREST pour un montant de 199 859,00 euros HT.

BEREST a ainsi pu concevoir les phases AVP et PRO des axes A et B sur la base des relevés topographiques élaborés par le géomètre.

Chiffres clés :

- L'axe A Wissembourg - Soultz-sous-Forêts - Betschdorf, linéaire total 23,4 km, montant de travaux estimé à 3 459 000 euros HT
- L'axe B Wissembourg - Seebach - Hatten, linéaire total de 14,5 km, montant de travaux estimé à 1 745 000 euros HT

L'année a également été marquée par une importante phase de concertation avec les communes, les associations foncières et la chambre d'agriculture en appui avec le service juridique de la CeA. Les réunions ont permis d'affiner les tracés des itinéraires et de rassurer la profession agricole sur le partage de la voirie avec les cyclistes. Les chemins aménagés pour les itinéraires cyclables demeureront des outils de travail permettant aux agriculteurs et aux propriétaires fonciers de cultiver leur terre. Ce partage sera signalé par le panneau ci-dessous « chemin partagé ».



La concertation a permis d'aboutir à la signature des conventions permettant la réalisation et l'entretien des itinéraires cyclables par la communauté de communes.

II. CRSD DE DRACHENBRONN

La mise en œuvre des actions prévues au CRSD de Drachenbronn s'est activement poursuivie au cours de l'année 2021. Un comité de site présidé par Mme la Préfète et associant l'ensemble des partenaires du CRSD se réunit une fois par an afin de faire un point d'avancement concernant les actions prévues dans le cadre de ce contrat régulièrement mis à jour à travers des avenants. Trois points sont à relever et qui seront présentés successivement :

- Le développement touristique
- La reconversion de l'ancienne BA901
- La dynamisation du tissu des TPE-PME

Le CRSD de Drachenbronn : <https://www.defense.gouv.fr/dar/contrats-et-plans/2016/crsd-de-drachenbronn>

1. Le développement touristique

La société EAK France a, sur la base du permis de construire obtenu le 19 décembre 2019, construit :

- Une tour panoramique d'une hauteur de 28,80 mètres,
- Un bâtiment accueil,
- Un espace de restauration avec terrasse,
- Un magasin de vente de souvenirs.

Il s'agit d'un investissement privé de l'ordre de 5,6 millions d'euros pour cette société de droit français dont le siège est à Drachenbronn. EAK France a recruté le personnel nécessaire. Une navette de transport par trains touristiques sur roues a été mise en place par EAK France du parking jusqu'au site chemin des cimes.

De son côté, la communauté de communes avec les subventions obtenues de l'Etat et de la CEA, a procédé à l'aménagement du parking et à la construction des sanitaires.

La société EAK France a acquis le site de l'ancien chenil militaire sur lequel elle réalise une Forêt d'aventure dont les travaux sont en cours avec une ouverture au public avant l'été en 2022.

Pour en savoir plus :

<https://www.chemindescimes-alsace.fr/fr/alsace/>

2. La reconversion de l'ancienne BA901

L'Etat a cédé à la communauté de communes à l'euro symbolique le site de l'ancienne BA901 de Drachenbronn, la cité cadres et l'ancienne station d'épuration militaire. La communauté de communes a procédé à la déconstruction du casernement et de la cité des cadres. Une partie du casernement (plus de 8 HA) a été cédée à la société Maranto France, un investisseur privé qui y prévoit la construction d'une unité de fabrication de fonds de tartes flambées. Cette implantation d'entreprise a été rendue possible grâce au soutien efficace de l'ADIRA, de l'Etat, de la Région et de la CEA.

La cession de la cité cadres est désormais intervenue pour permettre un projet d'hébergements touristiques. L'ancien cinéma a été cédé à un investisseur qui prévoit notamment d'y installer des espaces de coworking.

L'annonce de l'implantation de l'unité de fabrication de fonds de tartes flambées :

<https://www.adira.com/actualites/implantation-de-gusto-palatino-a-drachenbronn/>

3. La dynamisation du tissu des TPE-PME

Une aide à la création d'emplois dans le périmètre du CRSD a été mise en œuvre conformément aux dispositions du CRSD.

Pour en savoir plus : <https://www.cc-pays-wissembourg.fr/Fr/Economie/Entreprendre.html>

A cela, il convient d'ajouter que la communauté de communes a développé un partenariat avec l'ADIRA pour ce qui concerne l'accueil ou le développement d'entreprises.

D'autre part, rappelons que la commune de Drachenbronn est classée en zone de restructuration de la défense (ZRD). Les entreprises, quel que soit leur régime d'imposition (micro-entreprise, réel normal ou simplifié), qui créent une activité à Drachenbronn peuvent ainsi, sous conditions, bénéficier jusqu'à 5 années d'aides fiscales et sociales.

Pour être complet, il y a lieu de préciser que les médias, y compris TF1 ou France 2, ont régulièrement rendu compte de l'avancement des différents projets menés dans le cadre du CRSD.